

Monsieur le président, cette situation est tragique. Je comprends que le gouvernement ait pris des moyens concrets en vue d'y remédier. Mais il n'en demeure pas moins qu'une fois les ordres donnés aux fonctionnaires par le ministre et les chèques émis, ce qui a réglé le problème de la personne en cause pour deux ou trois semaines, voilà que le même problème se pose de nouveau. Cette personne qui, après avoir attendu environ un mois et demi, a reçu deux ou trois chèques. Mais maintenant, non seulement elle ne reçoit plus son chèque, mais elle ne reçoit même plus les formulaires à remplir, tout en ayant versé suffisamment de cotisations. Et je suis prêt, demain, à transmettre au secrétaire parlementaire une liste d'au-delà de 300 noms de citoyens de ma circonscription et des circonscriptions environnantes des Cantons de l'Est, qui sont aux prises avec cette situation.

Monsieur le président, je suis moi-même allé à plusieurs reprises, aux bureaux régionaux de Sherbrooke, Trois-Rivières et Montréal. Quant aux fonctionnaires, je ne les blâme pas, puisqu'ils font de leur mieux. D'ailleurs, au bureau de Sherbrooke, on a engagé 25 employés de plus, pour suffire à la demande, ce qui prouve qu'il y avait là un problème, lequel n'est pas réglé, puisque ces mêmes fonctionnaires nous disent qu'ils ne suffisent pas à la tâche et qu'on les oblige à travailler dans des conditions insalubres.

Monsieur le président, ce problème du chômage qui est d'une urgence nationale est loin d'être réglé, puisque le nombre des chômeurs s'accroît et que la saison hivernale est particulièrement difficile pour les gens sans travail et sans revenu.

• (2210)

Je voulais donc, puisque je n'étais pas satisfait de la réponse que m'a donnée l'honorable secrétaire parlementaire l'autre jour, soulever cette question de nouveau dans l'espoir que le gouvernement étudiera le fonctionnement de l'émission des chèques au bureau de Montréal, et qu'il étudiera l'opportunité de décentraliser ce système, puisque s'occuper de toute la population de la province de Québec, c'est trop pour des cerveaux électroniques.

J'espère également que le gouvernement étudiera l'administration des bureaux régionaux d'assurance-chômage, pour en augmenter l'efficacité, et qu'il aidera les fonctionnaires en leur fournissant les outils nécessaires.

Monsieur le président, qu'on révise, une fois pour toutes, tous ces cas de retard et qu'on cesse, comme l'a écrit le ministre dans sa lettre, de dire, au lieu de s'attaquer au véritable problème de l'émission des chèques: Messieurs, si vous ne recevez pas votre chèque, allez vous-en au bureau du bien-être social, empruntez de l'argent et, quand vous recevrez votre chèque, vous remettrez cet argent au bureau du bien-être social.

Monsieur le président, connaissant votre intérêt envers le peuple canadien, vous conviendrez que ceci a directement pour effet de réduire à la pauvreté la plus abjecte ces travailleurs qui, du jour au lendemain, deviennent chômeurs et, ensuite, abonnés à vie aux prestations de bien-être social.

Monsieur le président, j'ose espérer que le gouvernement est sensibilisé au problème. Le très honorable premier ministre est venu à Victoriaville récemment, et il s'est fait poser la question. La réception, comme il se devait, a été plutôt froide, précisément parce que ce problème est réel.

Monsieur le président, je demande sincèrement à l'honorable ministre de remédier à cette situation, de cesser de se cacher et de s'attaquer véritablement au problème. A mon avis, le peuple canadien lui témoignera une reconnaissance vive s'il le fait, puisqu'il s'agit actuellement du problème le plus grave, au Canada.

[Traduction]

**M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le député a donné à entendre que les réclamations d'assurance-chômage ont été retardées par suite de déficiences dans le fonctionnement des ordinateurs de la Commission d'assurance-chômage à Montréal. Pour la gouverne du député, je lui signale qu'aucune réclamation n'a été retardée au bureau de la Commission à Montréal par suite de pannes d'ordinateurs.

Tout comme le député et mon ministre, je tiens moi aussi à ce que les réclamations soient réglées le plus rapidement possible. Néanmoins, je lui signale qu'après ses allégations du 9 mars, selon lesquelles il restait 450 cas d'assurance-chômage en suspens, une enquête a révélé qu'il semblait parler de tous les cas qu'il avait étudiés depuis six mois, non seulement à Sherbrooke mais aussi à Québec et à Trois-Rivières.

La Commission d'assurance-chômage m'informe qu'entre le 24 janvier et aujourd'hui, le député a soumis au bureau de Sherbrooke un grand total de 132 cas et non pas de 450. D'après l'expérience de la Commission d'un bout à l'autre du Canada en janvier et février, pas plus d'un tiers seraient des cas difficiles.

De toute façon, le 10 mars 1972, le bureau de Sherbrooke était en train d'examiner seulement 19 cas soumis par le député de Lotbinière. Sur ce nombre, la Commission a signalé qu'on moins la moitié des cas déjà soumis se rapportaient à des gens qui n'étaient pas satisfaits d'une décision que la Commission avait rendue auparavant. Par conséquent, il semble n'y avoir aucun retard excessif attribuable aux prétendues pannes d'ordinateurs ou à d'autres faits.

Si le député veut me soumettre d'autres cas précis de retards dans la vérification des réclamations d'assurance-chômage ou s'il peut apporter des précisions sur la nature des dites pannes d'ordinateurs ou me dire quand elles se sont produites, je ferai volontiers faire des enquêtes à ce sujet le plus tôt possible. Comme le député le sait, mon ministre est résolu à fournir un service aussi rapide que possible à tous ceux qui ont droit aux prestations d'assurance-chômage.

#### LES GRAINS—L'ATTRIBUTION DE WAGONS EN VUE D'ACCROÎTRE LES STOCKS À VANCOUVER

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'ai demandé, le 9 mars, au ministre chargé de la Commission du blé si, étant donné que les stocks de blé aux élévateurs de la côte ouest demeuraient faibles, il pouvait nous assurer que le mouvement du grain et l'attribution de wagons par les deux chemins de fer se feraient de manière à corriger cette situation. Le ministre m'a assuré que ce n'était ni le manque de wagons, ni la pénurie de force motrice qui était le facteur restrictif à ce moment, mais plutôt des avalanches exceptionnelles dans les Rocheuses qui avaient empêché les chemins de fer de transporter des quantités suffisantes de grain à Vancouver.